

**Conseil des ministres du 2 décembre 2009. La politique de l'emploi.**

Site d'origine :

---

Pour faire face à la crise économique, deux fois plus dure que le choc pétrolier de 1973, le Gouvernement a poursuivi deux objectifs : amortir les effets de la crise et investir sur l'avenir, notamment par le développement de nouveaux emplois.

Plusieurs dispositifs ont permis de limiter l'impact de la crise sur le marché de l'emploi en privilégiant le maintien ou le retour à l'activité. L'activité partielle, qui permet de prévenir les licenciements, a bénéficié à ce jour à 320 000 salariés. Le dispositif « zéro charges » a favorisé le recrutement de 650 000 personnes dans les très petites entreprises. 400 000 contrats aidés ont été conclus depuis le début de l'année et, grâce au dispositif Nacre, 16 000 demandeurs d'emploi ont pu créer leur entreprise. Enfin, pour mieux accompagner les reconversions professionnelles, 115 000 conventions de reclassement personnalisé et 11 000 contrats de transition professionnelle ont été signés.

Cette action massive, qui a permis d'apporter une solution à 1,5 million de Français, fait que la France est, avec l'Allemagne, l'un des pays qui résistent le mieux à la crise : en un an, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 100% aux Etats-Unis et en Espagne et de 50% au Royaume-Uni. Pour la France, cette augmentation a été de 25%.

Cette politique de l'emploi se fait en coopération étroite avec les partenaires sociaux, notamment dans le cadre du Fonds d'investissement social. Celui-ci sera doté de 1,4 milliard d'euros de crédits supplémentaires et continuera à apporter les réponses les plus adaptées dans les bassins d'emplois et les secteurs les plus touchés par la crise.

De même, le plan en faveur de l'emploi des jeunes, qui consacre prioritairement le développement de l'alternance, doit permettre d'accompagner 500 000 jeunes dans l'accès à l'emploi jusqu'à la fin 2010.

La poursuite de la modernisation du service public de l'emploi contribuera également à mieux aider les demandeurs d'emploi dans leur parcours de retour à l'emploi.

Par ailleurs, la mise en place d'un Fonds de sécurisation des parcours professionnels, créé par la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, permettra de réorienter les fonds de la formation professionnelle vers ceux qui en ont le plus besoin : 700 000 personnes supplémentaires, parmi les demandeurs d'emploi et les salariés les moins qualifiés, pourront ainsi accéder à la formation professionnelle.

En dépit de premiers signes de reprise économique, la situation du marché du travail demeure encore fragile. Le Gouvernement poursuit donc activement la mobilisation pour l'emploi.